

GUIDE DES STAGES LPMN

ANNEE 2021-2022

Licence Professionnelle Métiers du Numérique : Conception, Rédaction et Réalisation Web

Ce guide décrit les règles de fonctionnement qui régissent les stages de fin de formation en LPMN. Il s'adresse aux étudiants en formation initiale et continue, aux enseignants et aux tuteurs de stage. Il contient les fiches de suivi qui permettront d'évaluer l'étudiant tout au long du stage.

Étudiant

Nom : Prénom :

Profil d'entrée : Profil de sortie :

Tuteur de stage

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Adresse email :

Enseignant-référent

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Adresse email :

Pour tous renseignements complémentaires qui ne figurent pas dans ce guide, merci de contacter le responsable des stages de la LPMN :

Yann Carpentier IUT de Bayonne, département informatique, bureau 210 (2^{ème} étage)

2, allée du Parc Montauray 64600 Anglet

respstagesinfo@iutbayonne.univ-pau.fr

05.59.57.43.41

Sommaire

Objectifs du stage	3
Caractéristiques des sujets de stage	3
Les problématiques centrales.....	4
Des stages adaptés à chaque profil	4
Les acteurs du stage	6
Le stagiaire	6
Le tuteur de stage.....	7
L'enseignant-référent	7
L'enseignant-lecteur.....	8
Le responsable des stages	8
Recherche du stage	9
Validation d'un stage	10
Le sujet de stage	10
L'environnement de travail	10
Gratification du stage.....	10
Calendrier du stage	11
Principes généraux.....	11
Phase 1 : Première quinzaine du stage.....	11
Phase 2 : Bilan intermédiaire à mi-stage	11
Phase 3 : Fin du stage	12
Livrable et dates à respecter	12
Rapport final de réalisation.....	12
Autres manuels	13
Forme du rapport	13
Nombre d'exemplaires à produire.....	14
Date de rendu du rapport et du guide des stages.....	14
Soutenance orale du stage	14
Évaluation du stage	15
Qui évalue quoi ?.....	15
Barème utilisé pour l'évaluation	16
Fiches de suivi du stage	17
Phase 1 - Spécification du stage	18
Phase 2 - Bilan intermédiaire.....	21
Phase 3 - Bilan final.....	23
Évaluation générale finale	28
Évaluation technique finale	29
Évaluation finale des documents	30
Évaluation de la soutenance	31
Évaluation finale chiffrée	32

OBJECTIFS DU STAGE

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique : Conception, Rédaction, Réalisation Web (LPMN) forme des étudiants au métier de responsable de développement de projets multimédias.

Pour atteindre cet objectif, les enseignements proposés visent à doter les candidats de compétences croisées dans les domaines de l'informatique, des médias et de la gestion de projets. La formation est constituée à la fois de modules pédagogiques théoriques, pratiques et professionnels. Ces derniers prennent, entre autres, la forme de stages réalisés en entreprise et font partie intégrante du système d'évaluation des étudiants.

Partie intégrante de l'aspect pédagogique de la formation, le stage vise à placer l'étudiant dans une position de responsable de projets multimédias. Ainsi, l'équipe au sein de laquelle il s'intégrera lui demandera diverses compétences abordées ci-après.

Des savoir-faire généraux :

- Des connaissances des activités et des besoins des entreprises.
- Des aptitudes à dialoguer avec le client pour déterminer et comprendre les caractéristiques que devra respecter le système à développer.
- La maîtrise des techniques de conduite de projet, de management, de négociation et d'animation de réunions.

Des savoir-faire technologiques

- Une culture approfondie des technologies du multimédia.
- Une vision et la compréhension des évolutions technologiques (normes et standards de fait).
- La maîtrise des principes ergonomiques à respecter pour les Interfaces Hommes Machines.
- Une connaissance des règles de conception, de modélisation des systèmes multimédias et la maîtrise des langages et outils spécifiques de développement de ces applications.

Des aptitudes comportementales :

Elles nécessitent capacité d'adaptation, d'écoute et de communication, d'analyse et de synthèse ainsi que curiosité et ouverture d'esprit.

CARACTÉRISTIQUES DES SUJETS DE STAGE

Durant son stage, l'étudiant doit réaliser un ou plusieurs travaux significatifs répondant à un besoin réel exprimé par un commanditaire ou client. Ces travaux doivent :

- correspondre à une réalisation de niveau Bac+3 ;
- être utiles au commanditaire ;
- être utilisables au terme de l'activité de stage.

LES PROBLÉMATIQUES CENTRALES

Les sujets de stage doivent aborder les trois problématiques situées au cœur de la formation à savoir : la gestion de projet, le multimédia et l'informatique.

- Dimension **gestion de projet** : le sujet de stage doit être suffisamment ouvert et complexe pour inciter l'étudiant à mettre en œuvre les techniques de gestion de projet étudiées durant l'année universitaire : identification des tâches à réaliser, planification et suivi de ces tâches dans le temps, gestion des relations avec le client, organisation et animation de réunions, définition d'un cahier des charges, organisation et nomenclature des documents générés au cours du projet, ajustement de critères qualité et d'opérations de contrôle, estimation des coûts de réalisation, tests ergonomiques, recettes usines, etc.
- Dimension **multimédia** : Le sujet à traiter doit permettre à l'étudiant de créer, modifier ou scénariser des ressources de nature multimédia. Il peut s'agir de travailler sur des images, des sons, des vidéos, des animations ou bien sûr une combinaison de ces médias. Le travail visé peut porter sur la conception de chartes graphiques destinées à véhiculer des messages spécifiques, la création de logos ou de bannières, la réalisation de brochures ou de vidéos publicitaires, l'élaboration de podcasts intégrables dans des sites web, etc. D'un point de vue technique, le travail peut porter sur le tournage ou le montage de vidéo, le traitement de sons ou d'images, la réalisation d'animations flash, la fabrication de nouveaux gabarits pour un site web, etc.
- Dimension **informatique** : le travail à réaliser durant le stage doit également permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses compétences techniques en informatique. Les compétences visées concernent l'analyse, la conception et la programmation. Il peut s'agir d'analyser une application existante (d'un point de vue ergonomique, graphique, navigationnel...), de réaliser une nouvelle application (implantation de l'architecture générale, programmation des fonctionnalités, structuration d'une base de données, ...) ou de modifier une application existante (ajout de nouvelles fonctionnalités, modification de scripts...).

Ces trois dimensions caractérisent les sujets de stage de la licence MN. Elles doivent être mises en valeur lors de la rédaction du sujet de stage car elles conditionnent la validation du sujet par le responsable des stages de la formation.

DES STAGES ADAPTÉS À CHAQUE PROFIL.

Si les dimensions gestion de projet, multimédia et informatique doivent être présentes dans chaque sujet de stage, elles peuvent apparaître avec des poids plus ou moins importants. L'importance de chacune de ces dimensions dépend bien sûr des besoins de l'entreprise mais peut également être adaptée au profil de l'étudiant qui réalise le stage.

Chaque étudiant a un profil d'entrée et un profil de sortie. Le profil d'entrée reflète le type de compétences acquises par l'étudiant avant d'entrer dans la licence. Le profil de sortie désigne la spécialisation suivie par l'étudiant en fin de formation.

Actuellement, la formation recrute trois profils d'entrée différents :

- Profil **audiovisuel** : il s'agit des étudiants ayant suivi une formation dans le domaine audiovisuel. Ces étudiants ont une compétence forte sur les aspects graphiques et visuels et peu de compétences techniques en informatique. Il s'agit généralement d'étudiants sortant d'écoles d'art ou diplômés d'un BTS audiovisuel.
- Profil **informatique** : Ces étudiants ont suivi une formation dans le domaine informatique et, plus particulièrement, sur le développement d'applications. Il s'agit d'étudiants ayant une compétence forte en analyse et programmation mais peu de compétences sur les aspects graphiques et visuels. Il s'agit généralement d'étudiants

diplômés d'un DUT informatique ou d'un BTS informatique, option développeur d'applications.

- Profil **général** : Ce sont des étudiants ayant un cursus de niveau bac +2, sans spécialité particulière dans le domaine informatique ou audiovisuel.

Quel que soit le profil d'entrée de l'étudiant, les modules de remise à niveau et le tronc commun de la formation ont pour objectif de développer des compétences en gestion de projet, en audiovisuel et en informatique chez tous les étudiants. Ainsi, de par son cursus antérieur, chaque étudiant conserve ses points forts et les complète par des savoir-faire complémentaires en gestion de projet, en informatique, en audiovisuel ou les trois.

En fin d'année, la licence propose deux spécialités qui viennent compléter la formation de l'étudiant et définissent son profil de sortie :

- Spécialité **gestion de projet** : cette spécialisation permet d'une part de mieux appréhender des méthodes et techniques de gestion de projet, introduites en tronc commun, et d'autre part de présenter de nouvelles notions spécifiques à la gestion de projet. Les étudiants suivent des enseignements spécifiques en marketing, en droit et en gestion de projets. De plus les étudiants travaillent sur la production de cahier de recette ainsi que sur la mise en œuvre de procédures de tests sur leurs propres projets. En particulier, un travail spécifique est consacré à l'évaluation et à la formulation de recommandations sur l'ergonomie d'applications.
- Spécialité **informatique** : Réservée à des étudiants de profil d'entrée informatique, cette spécialisation permet d'approfondir ses connaissances dans le domaine du développement d'applications distribuées orientées Web. Les enseignements portent sur différents aspects liés au web 2,0 : XML et XML Query, techniques de programmation par composant (RMI, Sérialisation, JavaBeans), approfondissement des techniques d'analyse et conception en UML 2.0, conception et programmation par EJB sur serveurs Jonas, etc. De manière transversale, un enseignement sur la sécurité est réalisé afin que les étudiants soient capables de mettre en œuvre des procédures de sécurité dans des réseaux intranet / extranet, mettre en place des certificats, etc.

Au final, chaque étudiant dispose de compétences en gestion de projet, multimédia, informatique mais avec des degrés de maîtrise différents. Ces différences doivent être prises en compte lors de la recherche du stage afin de définir un sujet qui cadre avec les attentes de l'entreprise, celle de la formation mais aussi avec les savoir-faire de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous fournit, à titre indicatif, les caractéristiques des sujets de stage recherchés, en fonction du profil de l'étudiant :

Étudiant(e)		Sujet de stage : Importance de la dimension		
Profil d'entrée	Profil de sortie	Gestion de projet	Multimédia	Informatique
Général	Gestion de projet	***	**	*
		***	*	**
Audiovisuel	Gestion de projet	**	***	*
Informatique	Gestion de projet	**	*	**
Informatique	Informatique	*	*	***

LES ACTEURS DU STAGE

Les acteurs jouant un rôle prépondérant durant l'activité de stage sont :

- le stagiaire ;
- le responsable des stages ;
- le tuteur de stage ;
- l'enseignant-référent.

LE STAGIAIRE

L'étudiant a la responsabilité de chercher et de trouver le stage qui lui permettra de valider sa formation. Le responsable des stages est tenu d'assister les étudiants dans cette démarche (conseil, liste des entreprises ayant déjà pris des stagiaires, etc.) mais **le fait de trouver un stage relève de la responsabilité de l'étudiant**. Cette activité est assimilée à une recherche d'emploi et fait partie des éléments évalués sur la dimension professionnelle de la formation.

Par définition, l'apprentissage de type professionnel est pour le stagiaire un travail pluridisciplinaire de praticien qui suppose une attitude essentiellement active, puisqu'il est naturellement au cœur d'un dispositif réunissant plusieurs partenaires qui attendent de lui une productivité affirmée, et qu'il doit faire ses preuves et non subir des épreuves comme à l'habitude.

L'effort de communication doit être un souci permanent. En particulier, il doit redoubler d'attention et de soin dans la rédaction des pages des Fiches de suivi de stages qui lui sont réservées ainsi que dans la rédaction du rapport final et de la préparation de la présentation orale qui aura lieu en fin de stage.

L'enseignant-référent est son interlocuteur privilégié au sein de la formation, et il peut le contacter à tout moment sauf :

- pour les aspects administratifs de la formation concernée, qui relèvent du secrétariat.
- pour les aspects techniques qui relèvent du rôle de formateur joué par le tuteur de stage ou un de ses collaborateurs.

LE TUTEUR DE STAGE

En général commanditaire ou utilisateur final, il est, pour l'enseignant-référent (qui représente la formation), l'interlocuteur officiellement désigné pour suivre le stagiaire et pour représenter l'organisme d'accueil.

Ses droits sont ceux d'un client, ayant passé un contrat dont il attend le résultat concret, même si ce résultat attendu ne peut toujours être complètement spécifié dès le début du stage.

Vis-à-vis du stagiaire.

En plus de son rôle de client, le tuteur de stage doit assurer un suivi régulier du stagiaire tout au long de la période de stage. Ce suivi prend la forme de réunions régulières avec le stagiaire durant lesquelles le tuteur de stage vérifie :

- la compréhension du stagiaire vis-à-vis des objectifs à atteindre ;
- la progression du travail demandé.

Le tuteur de stage doit veiller à ce que le stagiaire dispose des ressources nécessaires pour réaliser le travail demandé : matériel informatique et bureautique, logiciels, encadrement par des personnels compétents, sources d'informations suffisantes, etc. Il doit également faire en sorte que l'entreprise prenne en charge les frais du stagiaire occasionnés par son activité : téléphone, documentation, transports en dehors des déplacements de proximité etc.

Vis-à-vis de la formation.

Une fois le sujet de stage validé, le tuteur de stage s'engage à tenir compte des contraintes pédagogiques imposées par la formation. Le sujet de stage peut évoluer et être affiné mais, dans l'ensemble, son contenu doit rester fidèle au sujet initialement proposé. En cas de doute, le tuteur de stage pourra contacter l'enseignant-référent pour avis.

Le tuteur de stage s'engage également à respecter les procédures administratives permettant, entre autres, d'établir la convention de stage mais aussi d'évaluer le stagiaire (Fiches de suivi de stage). Le tuteur de stage doit garder à l'esprit que le stage reste avant tout une activité pédagogique qui permet de consolider et d'accroître les compétences du stagiaire mais aussi de les évaluer. Dans le cadre du processus d'évaluation, le tuteur de stage doit faire au mieux pour se rendre disponible :

- lors de la visite de l'enseignant-référent dans l'entreprise. Cette visite a pour objectif d'établir un bilan intermédiaire à mi-stage. La date de cette rencontre sera convenue, par téléphone ou par courrier électronique, entre le tuteur de stage et l'enseignant-référent.
- le jour de la soutenance orale du stagiaire durant laquelle l'avis du tuteur de stage sera pris en compte afin d'attribuer la note finale à l'étudiant.

L'ENSEIGNANT-RÉFÉRENT

Chaque stagiaire est suivi par un enseignant-référent qui joue un rôle clé de médiateur dans la pédagogie de l'activité de stage. Il est le garant du sérieux et de l'engagement de la formation qu'il représente vis-à-vis du tuteur de stage.

Dès que possible, l'enseignant-référent prend le relais du responsable des stages, en contactant à son tour le tuteur de stage. Ces échanges, si possible sous la forme d'une visite à mi-stage -et/ou contacts téléphoniques ou électroniques, ont pour objectif de contrôler le bon déroulement du stage.

Le rôle de l'enseignant-référent consiste également à donner au tuteur de stage et au stagiaire des éclaircissements utiles sur le déroulement de l'activité, intervenir en cas de problème grave et, aussi, veiller aux évaluations intermédiaires attendues.

L'ENSEIGNANT-LECTEUR

L'enseignant-lecteur est un enseignant de la formation qui fait partie du jury final mais qui n'a pas suivi l'étudiant durant son stage.

Cet enseignant lit attentivement l'ensemble des documents produits en fin de stage (Rapport final de réalisation, guide de maintenance, etc.) et tente de comprendre le travail réalisé par le stagiaire. La compréhension du sujet par l'enseignant-lecteur est bien sûr directement liée à la qualité et à la clarté des documents produits par l'étudiant. De ce fait, l'avis de l'enseignant-lecteur est particulièrement pris en compte lors de l'évaluation des documents finaux.

LE RESPONSABLE DES STAGES

Son rôle consiste à organiser, planifier et coordonner l'ensemble des activités afférentes aux stages.

En début d'année, il présente aux étudiants l'activité de stage et ses objectifs. Il explique les attentes en termes de sujets de stage et décrit les procédures administratives à suivre pour établir la convention de stage.

Le responsable des stages assiste les étudiants dans leur recherche de stage. Il fournit des conseils sur la manière de mener des entretiens et met son expérience à disposition pour aider les étudiants à réaliser des lettres de motivations et des CV attrayants. Il fournit également aux étudiants une liste d'entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires (entreprises ayant déjà pris des stagiaires de l'IUT par le passé).

Le responsable des stages est en charge d'étudier les stages trouvés par les étudiants afin de vérifier que les sujets cadrent avec les attentes pédagogiques de la formation (cf. Caractéristiques des sujets de stage). **Pour être étudiée et validée une proposition de stage doit être présentée au responsable des stages au plus tard quinze jours avant le début du stage.**

Durant cette période de recherche de stage, le responsable des stages peut jouer le rôle d'interlocuteur avec les entreprises en cas de problème sur les sujets de stage proposés.

Lorsqu'un sujet est validé, le responsable des stages, aidé par le secrétariat, officialise le stage en établissant une convention de stage signée par le responsable de la formation, l'étudiant et le responsable de l'entreprise ou organisme d'accueil.

Pour suivre chaque stagiaire, le responsable des stages attribue un enseignant-référent chargé du suivi du stagiaire tout au long du stage. Dès que possible, l'enseignant-référent prend le relais du responsable des stages, en contactant à son tour le tuteur de stage pour faire des points intermédiaires.

Dès que possible, le responsable des stages organise la planification des soutenances de fin de stage et désigne pour chaque étudiant un jury chargé d'évaluer le travail réalisé.

Le responsable des stages doit collecter une semaine avant le jour de la soutenance les évaluations dûment remplies dans les fiches de suivi de stage ainsi que les rapports de stage en double exemplaires.

En fin de période de stages, le responsable des stages recueille et synthétise les évaluations des différents jurys afin d'attribuer une note finale à chaque étudiant.

RECHERCHE DU STAGE

La licence professionnelle MN étant une formation professionnalisante, le stage prend une dimension des plus importantes dans le processus d'évaluation de l'étudiant. Le stage est obligatoire et doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les compétences acquises au cours de l'année universitaire.

La recherche du stage est à la charge de l'étudiant. **C'est lui qui a la responsabilité de trouver un stage** lui permettant de finaliser et de valider sa formation. Cette activité de recherche est assimilée à une recherche d'emploi et fait partie des éléments évalués sur la dimension professionnelle de la formation.

Dans cette phase de recherche l'étudiant est aidé par le responsable des stages qui lui fournit une liste d'entreprises susceptibles de l'accueillir ainsi que des conseils méthodologiques pour mener ses **recherches**.

L'activité de recherche de stage doit commencer au plus tôt. Les différentes phases relatives à la recherche du stage sont les suivantes :

- Dès le mois de décembre, les étudiants préparent leur activité de recherche de stage en produisant un CV et une ou plusieurs lettres de motivations.
- Début janvier, les étudiants prennent rendez-vous avec le responsable des stages pour lui montrer les CV et lettres de motivations qu'ils envisagent d'utiliser lors des prises de contact avec les entreprises. Le responsable des stages étudie ces documents et propose éventuellement des améliorations.
- Mi-janvier, les étudiants commencent à prendre contact avec les entreprises dans lesquelles ils souhaitent réaliser leur stage. Pour cela, ils peuvent mener leurs propres recherches d'entreprises ou bien s'appuyer sur une liste fournie par le responsable des stages.
- Tous les quinze jours, chaque étudiant transmet au responsable des stages la liste des entreprises avec lesquelles il a pris contact par le biais du journal de recherche sur Elearn. Pour chaque prise de contact, il précise la date de prise de contact, le type de contact (1er contact ou relance), la forme du contact (téléphone, mail, courrier, fax...), l'entreprise contactée, le nom du contact, le numéro de téléphone et/ou l'email du contact ainsi que le résultat de la prise de contact (réponse négative, réponse sous 8 jours, ne prend pas de stagiaires,...).
- Lorsqu'une entreprise propose un stage, l'étudiant remplit une fiche de description du stage dans laquelle il décrit les objectifs du stage et le travail à réaliser. L'étudiant prendra soin de mettre en évidence le travail qui lui est demandé en matière de gestion de projet, de multimédia et d'informatique. Cette fiche donne lieu à des saisies sur le logiciel P-stage de l'UPPA et dans un formulaire du cours d'e-learn.
- A la réception des notifications de saisies, le responsable des stages vérifie que le sujet proposé cadre avec les attentes de la formation. Il vérifie que le stage permettra à l'étudiant de mettre en œuvre ses compétences en gestion de projet, multimédia et informatique de sorte à ce que le jury final puisse évaluer l'étudiant sur ces aspects. Si le sujet de stage ne cadre pas avec ces prérequis, ou si le sujet est flou, le responsable des stages demande à l'étudiant d'affiner le descriptif du stage, voire de renégocier son contenu avec l'entreprise concernée. Si aucun compromis ne peut être trouvé, l'étudiant doit orienter ses recherches vers d'autres entreprises.
- Lorsqu'un sujet de stage est validé par le responsable des stages, le secrétariat convoque l'étudiant pour établir la convention de stage finale.

VALIDATION D'UN STAGE

Pour qu'un sujet de stage puisse être validé, plusieurs prérequis sont nécessaires. Ces prérequis concernent à la fois le sujet proposé mais aussi l'environnement de travail du stagiaire ainsi que la capacité de l'entreprise à gratifier l'étudiant.

LE SUJET DE STAGE

Le sujet de stage doit permettre d'évaluer l'étudiant sur les trois compétences clés de la formation, à savoir, la gestion de projet, le multimédia et l'informatique.

Il est donc nécessaire que le sujet de stage mette clairement en évidence le travail que l'étudiant aura à réaliser sur chacun de ces aspects (voir paragraphe intitulé « Caractéristiques des sujets de stage » pour plus de détails).

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Au-delà du sujet de stage, l'entreprise doit pouvoir fournir à l'étudiant un environnement de travail acceptable : un bureau (table), un ordinateur ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires pour réaliser le travail demandé.

D'autre part, le stagiaire (qui est encore un étudiant) doit pouvoir être assisté techniquement en cas de difficulté. L'entreprise doit donc disposer d'au moins une personne ayant des compétences techniques et pouvant passer du temps avec le stagiaire en cas de situation bloquante. Cette personne peut être le tuteur de stage ou une personne différente.

GRATIFICATION DU STAGE

Depuis novembre 2009, tout stage d'une durée supérieure à **deux mois** doit obligatoirement être **gratifié**. Cette gratification est **mensuelle** et due au stagiaire **dès le premier jour du premier mois de stage**.

Le montant de cette gratification est calculé sur le plafond horaire de la sécurité sociale. A titre indicatif, la gratification des stages pour l'année 2021 s'élevait à **3.90€** par heure effectivement travaillée. Ce montant est mis à jour chaque année en fonction des évolutions du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le montant mensuel de cette gratification doit **impérativement** figurer sur la convention de stage pour qu'un stage puisse être validé.

L'entreprise accueillant le stagiaire doit donc être en mesure de verser cette gratification à l'étudiant pour que sa proposition de stage puisse être validée.

CALENDRIER DU STAGE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Malgré la diversité des stages, nous adoptons un découpage de l'activité en trois phases, dont nous détaillons ci-dessous les contenus. Il est recommandé au stagiaire de constituer au fur et à mesure une « mémoire » de son activité, par l'intermédiaire d'un journal daté, même sommaire, où figurent par exemple :

- les résultats obtenus ou échecs enregistrés par rapport aux objectifs fixés.
- les tâches à effectuer (dont recherches documentaires) et leurs échéances.

Ce journal personnel sera précieux pour les documents à produire par la suite.

Pour chacune des phases de son travail, le stagiaire est amené à rédiger sur la page correspondante de ce cahier un bilan de son activité. Ce bilan sera rédigé en employant chaque fois que possible la première personne du singulier. Ce bilan est indépendant du rapport final de stage, qui peut d'ailleurs reprendre tout ou partie de ces bilans. Chacun de ces bilans est remis à chaque fois au tuteur de stage pour validation. Celui-ci est invité à compléter la page en regard en y portant ses observations et, si nécessaire, ses évaluations.

PHASE 1 : PREMIÈRE QUINZAINE DU STAGE

Ce premier bilan doit contenir les éléments d'information suivants :

- Formulation révisée du sujet / spécifications externes ;
- Description de l'environnement de travail : lieu de travail, matériel et suite logicielle mis à disposition ;

Ce bilan intitulé « Phase 1 » doit être déposé sur e-learn **à la fin des deux premières semaines de stage**. Il devra également être joint aux rapports en fin de stage.

PHASE 2 : BILAN INTERMÉDIAIRE À MI-STAGE

A la moitié du stage, l'enseignant-référent rend visite à l'étudiant et au tuteur de stage afin de faire un bilan de mi-parcours. Le document intitulé Phase 2 doit être rédigé et présenté à l'enseignant-référent le jour de sa visite dans l'entreprise. Si l'enseignant référent ne peut réaliser la visite de stage (cas d'un stage à l'étranger par exemple), l'étudiant doit prendre l'initiative de transmettre lui-même (par mail ou courrier postal) le document intitulé Phase 2 à son enseignant-référent.

Le document doit présenter un état des lieux du travail réalisé par le stagiaire ainsi que du travail restant. Le document décrira entre autres :

- L'historique du travail effectué ;
- L'échéancier du travail pour les semaines à venir ;
- Éventuellement des remarques et des questions.

PHASE 3 : FIN DU STAGE

A la fin du stage, les fiches de suivi du stage doivent être complétées par le tuteur de stage (pages 28 et 29 de ce guide). **Au plus tard une semaine avant la tenue du jury de soutenance de stage**, le présent guide des stages (complété par le tuteur de stage) doit être **arrivé** à l'IUT avec

le rapport final de réalisation accompagné **éventuellement** des documents suivants :

- un guide d'installation du produit ;
- une notice d'utilisation du produit développé ;
- un guide de maintenance du produit ;
- Éventuellement les listings complets, paginés, commentés et comportant une « table des matières ».

Le rapport et les **éventuels** autres manuels doivent être remis en **deux exemplaires**, accompagnés du présent guide des stages. Un exemplaire sera rendu à l'étudiant à l'issue de la soutenance et l'autre sera conservé à l'IUT pour archivage.

Le secrétariat refusera de réceptionner le rapport final de réalisation s'il n'est pas accompagné du présent guide des stages contenant les fiches de suivi de stage complétées. Tous ces documents peuvent être remis en main propre au secrétariat ou transmis par courrier postal à l'adresse suivante:

Secrétariat du département informatique IUT de Bayonne, LP Métiers du
Numérique, 2 allée du Parc Montaury, 64600 Anglet

Le stagiaire veillera également à laisser un exemplaire au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. En complément de la qualité concernant la présentation du fond du travail accompli, la forme des documents se doit d'être particulièrement soignée (orthographe, règles de typographie, etc.). Il conviendra de mettre en avant les éléments relatifs à l'aspect de gestion de projet ainsi qu'aux aspects liés au multimédia et au développement informatique.

LIVRABLE ET DATES A RESPECTER

Tous les étudiants en stage sont tenus de produire un rapport de stage qui sera utilisé pour évaluer le travail réalisé et attribuer une note finale au stage. Il est important de respecter les consignes fournies ci-dessous car un rapport non rendu, rendu en retard ou non conforme aux attentes finales pénaliseront l'étudiant.

Les documents rédigés par l'étudiant devront refléter au mieux les travaux réalisés durant le stage. Dans le cas de travaux sensibles et confidentiels, l'étudiant devra être vigilant à fournir dans son rapport suffisamment d'informations pour pouvoir être évalué tout en évitant de divulguer des informations classées confidentielles par l'entreprise. Dans ce type de situation, l'étudiant veillera, avant de rendre son rapport, à le faire relire par son tuteur de stage.

RAPPORT FINAL DE RÉALISATION

Ce rapport doit rendre compte du travail effectué durant le stage et doit permettre au jury d'évaluer la quantité et la qualité du travail réalisé par rapport aux demandes initiales du commanditaire. Aucun plan de rapport n'est imposé mais on retiendra qu'un rapport final de réalisation contient généralement les éléments suivants :

- Introduction : Présentation de l'étudiant, du commanditaire, du tuteur de stage, de l'entreprise et du sujet initial, etc.
- Analyse préalable : Redéfinition du sujet (par rapport à la demande initiale du commanditaire), public ciblé, spécifications externes de l'application à développer (cahier des charges fonctionnel), recherche bibliographique, documentaire, juridique, état de l'art, etc.

- Analyse détaillée, conception : Charte ergonomique, scénarios d'interaction (structure et schéma de navigation), conception technique détaillée de la solution adoptée, objectifs techniques, aspects juridiques, etc.
- Résultat final : Présentation du produit final sous forme de copies écrans accompagnées de commentaires. Cette partie doit permettre au jury final d'évaluer la qualité du produit ainsi que son adéquation avec les attentes initiales du commanditaire.
- Gestion de projet : Organisation du travail, des documents, planification prévisionnelle, planification réelle, analyse critique des différences entre la planification prévisionnelle et réelle, estimation des coûts, suivi et contrôle, qualité, cahier de recette, tests ergonomiques, etc.
- Bilan du stage : Bilan technique, bilan organisationnel, bilan humain, conclusion, évolutions prévues, perspectives, etc.
- Bibliographie : Énumération des ressources documentaires utilisées au cours du projet : il peut s'agir de livres, de cours, de tutoriels trouvés sur internet, etc.
- Glossaire : Définition des acronymes et termes techniques utilisés dans le rapport.
- Annexes : Tout document pertinent, non présent dans les autres parties et qui permet au jury de mieux apprécier le travail réalisé par l'étudiant durant le stage.
- Mots clés : Une liste de 4 à 5 mots-clés permettant de caractériser le sujet de stage. Cette liste de mots clés sera ensuite utilisée pour indexer la documentation afférente au stage.

AUTRES MANUELS

Si dans son travail l'étudiant est amené à rédiger d'autres manuels (manuel de maintenance, manuel d'installation, manuel pour l'utilisateur, etc.) et si ces manuels ne sont pas de nature confidentielle, l'étudiant est invité à insérer ces manuels sous forme d'annexes dans son rapport. Ce travail pourra ainsi être valorisé et pris en compte par le jury final.

FORME DU RAPPORT

Bien que la forme et la présentation soient laissées libres aux étudiants, la couverture du rapport devra présenter les informations suivantes :

- L'intitulé de la filière : Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels ;
- L'année universitaire ;
- Le nom et le prénom de l'étudiant ;
- Le profil d'entrée et le profil de sortie de l'étudiant ;
- Le nom et le prénom du tuteur de stage ;
- Le nom et le prénom de l'enseignant-référent ;
- Le nom et le prénom de l'enseignant lecteur ;
- Éventuellement la nature du document si l'étudiant en propose plusieurs : rapport final de réalisation, manuel de l'utilisateur.

Pour des raisons d'économie et, dans la mesure du possible, il est vivement conseillé d'imprimer le rapport en recto-verso. Le document peut être imprimé en noir et blanc, excepté les pages à caractère visuel (descriptif d'une charte graphique par exemple).

NOMBRE D'EXEMPLAIRES À PRODUIRE

Le rapport final de réalisation est à fournir en **deux exemplaires** : Un exemplaire pour l'enseignant-référent et un exemplaire pour l'enseignant-lecteur. Le document devra être relié proprement et ne pas incorporer de pages volantes. L'IUT n'archive qu'un exemplaire du rapport, de ce fait, l'exemplaire restant pourra être rendu à l'étudiant à l'issue de la soutenance orale.

DATE DE RENDU DU RAPPORT ET DU GUIDE DES STAGES

- Tous les documents (rapport et guide des stages) devront être **arrivés** au secrétariat de l'IUT une semaine avant la date de la soutenance y compris s'ils ont été envoyés par la poste.
- Dans ce dernier cas, les documents auront dû être postés suffisamment tôt avant la date de soutenance. En cas de litige concernant un retard pour des documents transmis par voie postale, le cachet de la poste fera foi.

La liste des documents à rendre est la suivante :

- le rapport final de réalisation (en deux exemplaires) accompagné éventuellement d'autres documents produits durant le stage (guide de maintenance, guide d'utilisation, guide d'installation, ...);
- les fiches de suivi présentes à la fin de ce guide avec appréciations du tuteur de stage concernant l'évaluation générale du stage ainsi que l'évaluation technique.

Le rendu des documents doit être réalisé avec sérieux. La date de rendu doit absolument être respectée et les documents doivent être complets. Si les documents ne sont pas rendus à temps ou s'ils sont incomplets, ces derniers ne seront pas communiqués au jury. Dans ce cas, le jury attribuera la note de zéro à la rubrique nommée « Évaluation finale des documents ».

SOUTENANCE ORALE DU STAGE

Le stage s'achève par une soutenance devant un jury comprenant le tuteur de stage, l'enseignant-tuteur et un enseignant-lecteur. L'étudiant dispose de **20 minutes** pour exposer son travail de stage. A la suite de cet exposé, l'étudiant est soumis à une série de questions durant **20 minutes**. Le jour de la soutenance, l'étudiant disposera dans la salle d'un vidéoprojecteur.

L'étudiant peut, s'il le désire, venir avec son propre matériel et utiliser les ressources mises à disposition dans la salle.

Durant son exposé, le stagiaire ne doit pas produire une redite de son rapport final. Il doit extraire de son expérience un ou deux points d'un intérêt particulier et les développer devant le jury.

Après la séance de questions, l'étudiant quitte la salle pour laisser le jury délibérer. Ce dernier rédige ses appréciations dans le cahier des stages et donne son avis sur le travail fourni et la qualité des résultats atteints. Ces évaluations entreront en compte dans la note finale attribuée au stagiaire.

Les notes attribuées à l'étudiant à l'issue de la soutenance **ne seront pas communiquées** immédiatement car elles seront discutées et ajustées lors du jury final de la formation.

ÉVALUATION DU STAGE

Les stages sont évalués par des enseignants de la formation ainsi que par le tuteur de stage qui a suivi l'étudiant dans l'entreprise. De manière plus précise, le jury est composé de l'enseignant-référent, d'un enseignant-lecteur et du tuteur de stage. En fonction de son rôle (enseignant-référent, enseignant-lecteur ou tuteur de stage), chaque membre du jury est chargé d'évaluer un aspect particulier du projet.

QUI ÉVALUE QUOI ?

Les stages sont évalués sur quatre aspects :

- **Évaluation générale** : Il s'agit d'évaluer le comportement de l'étudiant au cours du stage et, plus particulièrement, son investissement dans la mise en œuvre du travail qui lui est demandé. Les critères utilisés pour cette évaluation sont : motivation, conscience professionnelle, ponctualité, quantité de travail fourni, degré d'achèvement du produit, perfectionnisme, sens de l'écoute, qualités d'attention, sens des responsabilités, aptitude à la communication, esprit d'équipe, autonomie, prise d'initiative. **Cet aspect est évalué par le tuteur de stage.**
- **Évaluation technique** : Il s'agit d'évaluer le degré de compétence technique de l'étudiant. La dimension technique concerne aussi bien les aspects informatiques (choix technologiques, architecture logicielle, programmation) que multimédias (traitement d'images ou de sons, montage vidéos, techniques graphistes, etc.) ou encore gestion de projet (organisation de l'équipe, gestion du temps, répartition des tâches, planification, etc.). **Cet aspect est évalué par le tuteur de stage.**
- **Évaluation des documents** : Il s'agit ici d'évaluer l'aptitude de l'étudiant à produire des documents clairs et structurés rendant compte de son activité de stage. L'évaluation porte sur le rapport final de réalisation et éventuellement les autres manuels remis par l'étudiant (manuel d'installation, manuel utilisateur, manuel de maintenance, etc.). Les critères d'évaluation utilisés concernent à la fois la forme et le fonds : Allure générale du document, structure du document, expression écrite, approche du sujet, définition des objectifs, justification des choix, approche méthodologique, pertinence des solutions proposées. **Cet aspect est évalué par le tuteur de stage, l'enseignant-référent et l'enseignant-lecteur** le jour de la soutenance. L'enseignant-lecteur joue un rôle prépondérant dans cette évaluation.
- **Évaluation de la soutenance** : Le but est d'évaluer la capacité de l'étudiant à rendre compte oralement d'un travail réalisé, mais aussi, de justifier des choix par rapport à un jury. L'évaluation porte sur la qualité de l'expression orale, la gestion du temps, la qualité des supports de présentation, l'organisation de la présentation, la qualité de synthèse, la pertinence des thèmes abordés et la réaction aux questions du jury. **Cet aspect est évalué par le tuteur de stage, l'enseignant-référent et l'enseignant-lecteur** le jour de la soutenance.

Pour plus de précisions concernant les critères d'évaluation, se reporter aux grilles d'évaluation fournies en annexe.

BARÈME UTILISÉ POUR L'ÉVALUATION

Quel que soit l'aspect évalué (documentation, soutenance...), le tuteur de stage, l'enseignant-lecteur et l'enseignant-référent pourront utiliser la grille de référence suivante :

Evaluation qualitative	Travail non rendu	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bon	Très bon	Exceptionnel
Note proposée	0	0-5	5-9	10-12	12-15	15-18	18-20

Cette grille de barème vise deux objectifs :

- donner aux étudiants des points de repère sur la manière dont leur travail est évalué ;
- donner aux jurys un cadre général pour noter l'ensemble des stages de la manière la plus homogène possible.